

Original: anglais

DÉCLARATION DU ROYAUME-UNI CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUGMENTATION DU QUOTA DE THON ROUGE

Il existe des registres historiques de thon rouge de l'Atlantique dans les eaux du RU depuis le XIX^{ème} siècle au moins. Dans les années 1930, la pêche récréative de thon rouge à la canne et moulinet était un sport populaire au RU. Nous avons des registres de captures constantes au cours de cette période.

Toutefois, le RU a été le témoin direct du changement de sort du thon rouge de l'Atlantique. Au milieu des années 1960, cette espèce était apparemment absente de nos eaux. Cependant, depuis 2014, le thon rouge a de plus en plus été observé dans les eaux du RU et nos programmes de marquage fructueux indiquent que cette espèce est de plus en plus abondante dans nos eaux. Cela pourrait être dû tant aux changements océanographiques et écosystémiques qu'aux efforts déployés aux fins du rétablissement du stock.

En tant qu'État côtier pour le stock de thon rouge de l'Atlantique Est, le RU demande à la Sous-commission d'étudier sa demande d'augmentation de quota.

Nous disposons de preuves indiquant une présence et une abondance accrues du thon rouge dans les eaux du RU. Cela démontre également la contribution que nous apportons à la recherche.

En premier lieu, nous appliquons, depuis 2018, notre propre programme Thunnus UK. Ce programme est mené à travers la collaboration entre le *Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science* (Cefas) du RU et l'Université d'Exeter. Près d'un millier de poissons ont été marqués avec des marques PSAT, essentiellement dans les eaux au large de l'Angleterre du sud-ouest.

En deuxième lieu, nous avons développé un autre programme de « Marquage des captures et remises à l'eau » au cours de ces deux dernières années. À travers cette collaboration entre des scientifiques du gouvernement et des pêcheurs récréatifs, 700 thons rouges supplémentaires ont été marqués en 2021. En 2022, [nous avons déjà procédé au marquage de plus de 1.000 poissons](#).

Néanmoins, actuellement, le RU dispose seulement de 0,13% du TAC disponible, soit le plus faible de l'ensemble des CPC de l'ICCAT. Cela signifie que nous ne disposons que de 50 t de quota environ. Nous sollicitons 350 t supplémentaires et considérons qu'il s'agit d'une demande très raisonnable.

Cela nous permettrait de développer nos pêcheries et d'en faire bénéficier les communautés côtières du RU dans lesquelles les opportunités économiques sont limitées.

Nous prenons note des demandes d'autres CPC et espérons que toutes les demandes raisonnables pourront être satisfaites.

Références

Phillips, S., Ford, J., Murphy, S., McMaster, J., Thomas, S., Duffy, M., Davis, S., Arris, M. and Righton, D. (2022) Summary of the 2021 pilot year catch and release tagging (CHART) programme in southwest England. ICCAT SCRS/2022/173.

Horton, T.W, Hawkes, L.A., Witt, M.J., van der Kooij, J. and Righton, D. (in prep.) Thunnus UK Defra Policy Report.

<https://www.thunnusuk.org/projects>
[Cefas on Twitter – 1000 fish tagged](#)